

famille/epoux Dr.Ing. Dipl.-Kfm. Massimo A. Casalegno (FR – Francais)
Frau Yasmine Casalegno (geb. El-Haouat)

Postadressen in Deutschland (keine Wohnsitzadressen):

- c) RA (a.D.) Claus Plantiko, Kannheideweg 66, 53123 Bonn
- d) RA Jean-Patrick Revel, Friedrichstrasse 61, 10177 Berlin

fax à:

Justizminister der B.R. Deutschland	+49-30-18-580-9525
Familienministerin der B.R. Deutschland Frau Ursula von der Leyen	+49-30-18-555-4400
Innenminister der B.R. Deutschland Herrn Wolfgang Schäuble	+49-30-18-681-2926

Copie à:

Schweizerische Justizministerin Frau Wittmer-Schlumpf	+41-31-322-7832
Europäischer Petitions- und Rechts-Ausschuss	+32-2-28-43530
Präsident der europäischen Kommission Manuel Barroso	+32-2-29-88822
Kommissar für Justiz und innere Angelegenheiten Jean Barrot	+32-2-29-88595
CEED Europa, Herrn Olivier Karrer und Frau Sophie Lavier	

Obj.: **JUGENDÄMT ALLEMAND**

10. Mai 2008

Mesdames, Messieurs,

on nous a informées que le Jugendamt est indépendant de tous les ministères Allemands, pour cette raison nous écrivons à tous les trois.

Nous nous référons à l'affaire Casalegno contre Jugendamt Duisburg qui a été publiée dans internet sous www.ceed-europa.eu et peut donc être lue par le public du monde entier. Nous nous référons particulièrement au contenu complet de ce site internet qui prouve que notre affaire n'est pas un cas isolé, mais il y en a eu des dizaines de milliers qui se ressemblent.

On nous a informés que au moins un de nous deux époux, notamment Mme Yasmine Casalegno (nom de jeune fille El Haouat) a été fichée sur le réseau Interpol du monde entier. Elle est ainsi menacé d'être arrêté si elle pose pied dans une nation de la UE – et ca, **sans** la moindre raison qui puisse objectivement justifier une telle mesure.

Nous Vous demandons si et sur la base de quelle décision légale Vous avez déclancé une telle recherche internationale qui criminalise artificiellement une personne innocente. Nous **ne** nous contenterons **pas** d'entendre que Vous ne pouvez pas nous donner des informations tandis que l' «enquête» est en cours, que Vous lassiez cette «enquête» ouverte pour des années. Vue que notre affaire a été publié sur internet avec tous les détails, il n'y a vraiment plus rien à «enquêter». Nous attendons que Vos ministères dans leur fonction de direction éclaircissent cette communication à Interpol sans laisser aucune trace de doute. On peut lire dans le site du CEED que le fichage de parents étrangers n'est que Votre norme.

Si des ministres Allemands se prennent la liberté de faire des affirmations en public comme p.ex. «nous voulons augmenter les pouvoirs du Jugendamt» ou bien «nous ne sommes pas tenus à appliquer les jugements de la Cour Européenne des Droits de l'Homme» (voir l'affaire Haase), ca veut dire qu'ils se considèrent responsables.

Donc, ces mêmes ministres Allemands devraient justifier au public les actions de leurs administrations, qui ne sont que la conséquence de leurs décisions politiques et leurs ordres.

Salutations distinguées

M. A. Casalegno und Y. El Haouat